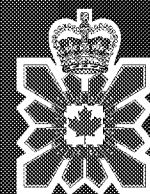




Service canadien du
renseignement de sécurité

Canadian Security
Intelligence Service



RAPPORT PUBLIC DU SCRS 2019

Des renseignements et des conseils fiables pour un Canada sûr et prospère.
A safe, secure and prosperous Canada through trusted intelligence and advice.

Canada

This publication is also available in English under the title: CSIS Public Report 2019
www.canada.ca

Publié en avril 2020

© Sa Majesté la reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, 2020.
© Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2020

RAPPORT PUBLIC DU SCRS 2019

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU DIRECTEUR 4

PERTINENCE

APERÇU DU SCRS 7

Mandat de base, partenariats, fonctions 7

Cadre ministériel des résultats et rapports financiers 8

CYCLE DU RENSEIGNEMENT 9

MENACES PESANT SUR LA SÉCURITÉ DU CANADA ET LES INTÉRÊTS CANADIENS 11

Terminologie 11

Terrorisme et extrémisme violent 12

Extrémisme violent à caractère idéologique 13

Voyageurs extrémistes canadiens 14

Espionnage et activités influencées par l'étranger 16

Cybermenaces 18

Filtrage de sécurité 19

EXCELLENCE

L'EFFECTIF 20

Stratégie de gestion des personnes du SCRS 22

Attention à la santé et au bien-être 22

ACS+ 22

Recrutement en fonction de la mission 23

Réseau des femmes du SCRS 23

CONFIANCE

RESPONSABILISATION ET TRANSPARENCE 25

Responsabilités du directeur du SCRS 25

Instructions du ministre et responsabilisation 27

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* 27

Transparence 30

Liaison-recherche et Collaboration avec les intervenants 30

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES CANADIENS ET ÉTRANGERS 31

À COMPTER DE 2020 : MODERNISER LES POUVOIRS DU SCRS 32

NOTRE VISION

*DES RENSEIGNEMENTS
ET DES CONSEILS
FIABLES POUR UN
CANADA SÛR ET
PROSPÈRE.*

MESSAGE DU DIRECTEUR

Le 16 juillet 2019, les employés du SCRS d'un océan à l'autre ont célébré le 35^e anniversaire du Service. Ce dernier a pris un peu d'âge, mais il a acquis beaucoup de sagesse et il est plus fier que jamais de la façon dont il réussit à protéger la sécurité du Canada au pays et à l'étranger. En tant que directeur, je tire une très grande fierté du fait que, 35 ans plus tard, le SCRS démontre encore son utilité aux Canadiens en fournissant au gouvernement des renseignements et des conseils cruciaux sur les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada et sur ses intérêts nationaux.

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* est entrée en vigueur en juin 2019 après avoir reçu la sanction royale. Elle a modernisé la *Loi sur le SCRS* originale, c'est-à-dire qu'elle a actualisé des pouvoirs qui étaient rendus insuffisants, introduit de nouvelles mesures de protection et de responsabilisation et clarifié les responsabilités du SCRS. Ces modifications ont réglé certains problèmes et conféré au Service quelques nouveaux pouvoirs modernes, mais il reste encore du travail à faire.

Le SCRS doit continuer de fournir rapidement au gouvernement des renseignements pertinents. Il devra dorénavant redoubler de vigilance lorsqu'il évalue si les pouvoirs dont il dispose évoluent au même rythme que la menace, la technologie et le contexte juridique. Beaucoup de choses ont changé depuis que le SCRS a été créé en 1984, et il faut que sa capacité d'agir reste en phase avec le monde qui l'entoure.

Qu'il s'agisse d'al-Qaïda, de Daech ou de Blood and Honour, le SCRS continue de s'occuper des menaces que divers groupes représentent pour les Canadiens, au pays et à l'étranger. Ces groupes demeurent de puissants influenceurs capables de dicter le rythme et l'orientation de la mobilisation en inspirant, en facilitant et en dirigeant la perpétration d'actes de violence partout dans le monde. Ces groupes et d'autres de même tendance peuvent s'insinuer dans des communautés canadiennes pour inciter des particuliers à commettre des actes terroristes au pays ou à l'étranger. La menace que représentent ceux qui ont voyagé



à des fins malveillantes et qui reviennent au Canada demeure une priorité du SCRS.

Le monde devient plus petit et plus concurrentiel, et les États cherchent naturellement à tirer profit du moindre avantage pour se positionner en chefs de file dans une économie mondiale lucrative. Cette soif de concurrence pousse des acteurs étatiques hostiles à mobiliser tous les éléments du pouvoir de l'État pour faire progresser leurs intérêts nationaux. Cette menace représente le plus grand danger pour la sécurité nationale du Canada et peut avoir de terribles répercussions sur la croissance économique, la capacité d'innover, la souveraineté et les intérêts nationaux du pays. C'est la raison pour laquelle le SCRS échange régulièrement maintenant avec divers intervenants de l'ensemble du gouvernement du Canada, du secteur privé et du secteur de la recherche pour en apprendre davantage et pour les conseiller sur la nature des menaces éventuelles afin qu'ils puissent mieux se préparer et protéger leurs importants travaux.

Divers événements survenus ailleurs dans le monde montrent bien que les institutions et les processus démocratiques, dont les élections, sont des cibles auxquelles les acteurs étatiques hostiles s'intéressent de près. Le Canada n'est pas à l'abri des activités liées à la menace dans ce secteur. Au cours de la période qui a précédé la tenue de l'élection fédérale de 2019, le SCRS a été un membre de premier plan du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les

élections (MSRE). À ce titre, il a recueilli des informations sur les activités d'ingérence étrangère et fourni au gouvernement des conseils, des évaluations et des rapports de renseignement sur les activités d'États hostiles qui auraient pu représenter une menace pour l'élection. Au besoin, il a pu exercer sa fonction de réduction de la menace, ce nouvel outil que lui a fourni le gouvernement du Canada pour lutter contre les menaces, notamment les activités influencées par l'étranger. Enfin, il a contribué à des séances d'information sur la menace d'ingérence étrangère destinées aux partis politiques, à Élections Canada et au commissaire aux élections fédérales afin de faire en sorte que les Canadiens participent à un processus démocratique libre et équitable.

Les alliés du Canada partout dans le monde considèrent maintenant le MSRE comme un modèle de collaboration entre les différents ministères et organismes gouvernementaux parce qu'il a permis de tirer parti des pouvoirs propres à chacun pour assurer aux citoyens des élections libres et démocratiques.

Étant donné la variété et la complexité des menaces auxquelles le Canada fait toujours face, le SCRS doit continuer de recruter une nouvelle génération de professionnels qui ont les connaissances, les compétences et le dévouement nécessaires pour travailler dans le domaine de la sécurité et du renseignement. Son effectif est plus diversifié que jamais. Les employés de divers milieux et aux antécédents variés apportent de nouvelles idées et font du Service une organisation plus solide. Pour le SCRS, la diversité et l'inclusion sont des valeurs fondamentales, non pas à cause de l'importance de cette question, mais bien pour des raisons de sécurité nationale. En effet, c'est cette diversité qui lui permet de mieux comprendre les communautés canadiennes qu'il protège. Le SCRS doit constamment s'assurer d'être représentatif du Canada.

Ma priorité en tant que directeur est de veiller à ce que tous les employés profitent chaque jour d'un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux. À cet égard, je suis très fier des changements que nous avons apportés peu à peu pour améliorer les politiques et les pratiques en milieu de travail en appliquant une stratégie moderne de gestion des personnes. Il est

incroyablement important que tous les employés du SCRS comprennent qu'ils jouent un rôle essentiel dans la mission du Service, qui est de protéger le Canada et les Canadiens contre les menaces au pays et à l'étranger, et qu'ils sont bien soutenus par l'organisation. Nous sommes conscients qu'il reste du travail à faire et nous continuerons de tout faire pour que nos employés se sentent respectés et appréciés.


La transparence et la responsabilisation sont des particularités d'un service de renseignement moderne. C'est la raison pour laquelle le SCRS a fait bon accueil aux modifications apportées par la *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* en vue de renforcer ses mécanismes de responsabilisation et de surveillance déjà rigoureux. Le SCRS doit pouvoir compter sur la confiance des Canadiens pour s'acquitter de son importante mission de protéger les Canadiens contre les menaces au pays et à l'étranger. Il ne prend pas cette responsabilité à la légère et travaille fort pour mériter leur confiance chaque jour. Bien que la *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* ait apporté des modifications importantes et essentielles au mandat légal du Service, il faudra pousser la réflexion plus loin encore pour faire en sorte que le SCRS dispose des outils dont un service de renseignement moderne a besoin dans le contexte de la menace d'aujourd'hui, et celui de demain.

Le SCRS demeure fidèle à son engagement de rendre des comptes au public. Il accueille favorablement le dépôt à la Chambre des communes de son rapport public annuel, parce qu'il s'agit pour lui d'une occasion de décrire les priorités et les activités qui ont marqué 2019. Le SCRS continuera de remplir son mandat, qui est de protéger le Canada et les Canadiens, et de le faire dans le respect des valeurs canadiennes et de la confiance que les Canadiens lui accordent.



David Vigneault, directeur

PERTINENCE

A black and white photograph of a person's hands holding a large, textured object, possibly a piece of fabric or a garment, against a background of vertical lines. The image has a halftone or dithered texture. The hands are positioned in the center, with fingers spread, holding the object. The background consists of vertical lines of varying thickness, creating a grid-like pattern. The overall tone is dark and moody.

APERÇU DU SCRS



MANDAT DE BASE

- Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada
- Conseiller le gouvernement à cet égard
- Prendre des mesures légales pour réduire les menaces envers la sécurité du Canada

- Commissaire au renseignement
- Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement
- Vérificateur général
- Commissaire à la protection de la vie privée
- Commissaire à l'information
- Commissaire aux langues officielles



MENACES ENVERS LA SÉCURITÉ DU CANADA

- Terrorisme et extrémisme violent
- Espionnage et sabotage
- Activités influencées par l'étranger
- Subversion du gouvernement



FONCTIONS

- Enquêter sur les activités soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada et faire rapport au gouvernement du Canada
- Prendre des mesures pour réduire la menace s'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une activité donnée constitue une menace envers la sécurité du Canada.
- Fournir des évaluations de sécurité sur les personnes qui doivent avoir accès à des informations classifiées ou à des sites sensibles au gouvernement du Canada.
- Fournir des conseils en matière de sécurité en rapport avec l'exercice des pouvoirs et fonctions conférés en vertu de la *Loi sur la citoyenneté* ou de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.
- Recueillir des renseignements étrangers, dans les limites du Canada, à la demande du ministre des Affaires étrangères ou du ministre de la Défense nationale.



PARTENARIATS

- Près de 80 ententes avec des partenaires canadiens
- Plus de 300 ententes avec des partenaires étrangers dans quelque 150 pays et territoires



OBLIGATION DE RENDRE COMPTE

- Public canadien
- Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
- Cour fédérale
- Procureur général
- Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement

CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS ET RAPPORTS FINANCIERS

CADRE MINISTÉRIEL DES RÉSULTATS

Le SCRS obtient des informations et des renseignements pertinents pour mener à bien ses activités liées à la sécurité nationale.

Les renseignements recueillis par le SCRS permettent au gouvernement de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui concerne les intérêts et la sécurité du Canada.

Les mesures de réduction de la menace prises par le SCRS réduisent les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada et des Canadiens.

Les évaluations du Centre intégré d'évaluation du terrorisme (CIET) permettent au gouvernement du Canada de prendre des décisions et des mesures éclairées en ce qui a trait à la menace terroriste.

RÉPERTOIRE DES PROGRAMMES

Gestion des programmes opérationnels

Collecte régionale

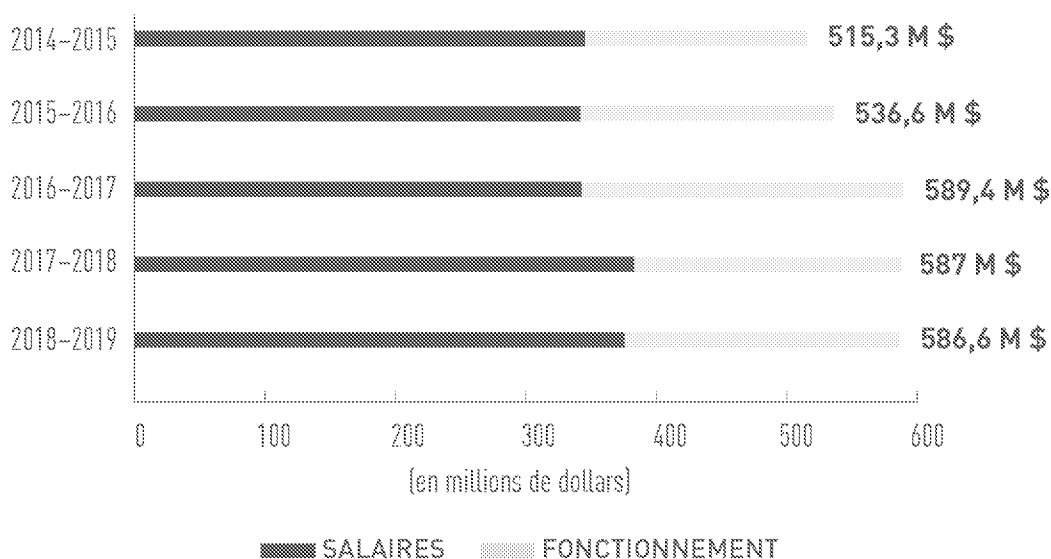
Soutien des opérations

Évaluation et diffusion des renseignements

Filtrage de sécurité

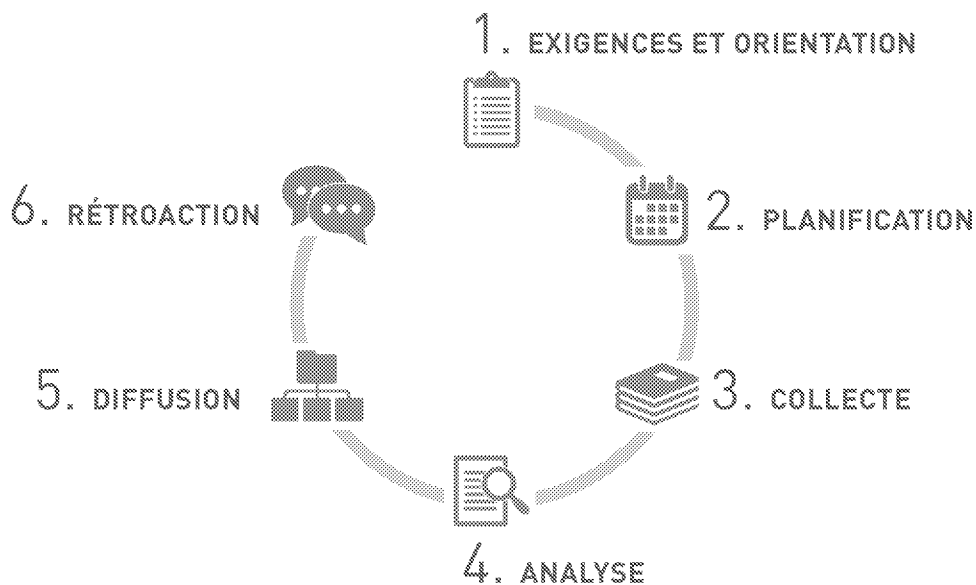
Centre intégré d'évaluation du terrorisme

DÉPENSES RÉELLES



CYCLE DU RENSEIGNEMENT

Le SCRS recueille des renseignements et communique ses évaluations aux clients compétents au gouvernement suivant un processus appelé « cycle du renseignement ».



EXIGENCES ET ORIENTATION

La *Loi sur le SCRS* investit le SCRS du mandat d'enquêter sur les activités soupçonnées de constituer une menace envers la sécurité du Canada, notamment l'espionnage, le terrorisme, l'extrémisme violent, les activités influencées par l'étranger et le renversement du gouvernement par la violence.

Pour remplir son mandat, le SCRS reçoit des orientations du gouvernement du Canada sur les exigences en matière de renseignement :

- les priorités du gouvernement en matière de renseignement, établies par le Cabinet après discussion avec les ministres compétents et l'appareil de la sécurité et du renseignement;
- les instructions du ministre sur les priorités en matière de renseignement, qui traduisent les priorités du gouvernement en matière de renseignement en instructions de collecte précises pour le SCRS.

PLANIFICATION

Les instructions du gouvernement et du ministre sur les priorités en matière de renseignement, la *Loi sur le SCRS* et les besoins des partenaires canadiens sont autant d'éléments qui sont pris en considération dans l'établissement de la stratégie de collecte annuelle.

Afin de se conformer à ces instructions et de répondre aux besoins en matière de renseignement des ministères et organismes du gouvernement du Canada, le SCRS se fixe des orientations internes et élabore des plans de collecte annuels.

COLLECTE

Le SCRS a recours à diverses méthodes pour recueillir des informations sur les auteurs de menace dont les activités sont soupçonnées de constituer une menace pour la sécurité nationale.

Ces informations sont recueillies auprès de différentes sources, dont les suivantes :

- Sources ouvertes
- Membres du public
- Sources humaines
- Gouvernements étrangers
- Partenaires canadiens
- Interception technique de communications

Toutes les mesures intrusives, ou qui ont une incidence sur la vie privée de Canadiens, nécessitent l'obtention d'un mandat et l'autorisation par la Cour fédérale.

ANALYSE

Les analystes du SCRS mettent à profit leur connaissance des tendances régionales, nationales et mondiales pour évaluer la qualité de tous les types d'informations recueillies, les analyser et produire des renseignements utiles pour les clients.

Ils examinent les informations fournies par d'autres ministères et organismes fédéraux, des services de renseignement étrangers et des sources ouvertes ainsi que les renseignements recueillis dans le cadre des enquêtes. Les rapports de renseignement et les évaluations de la menace sont l'aboutissement du processus d'analyse.

DIFFUSION ET RÉTROACTION

Le SCRS diffuse ses rapports de renseignement principalement au gouvernement du Canada et aux organismes d'application de la loi. Il communique aussi des renseignements aux partenaires de l'alliance des services de renseignement du Canada, des États-Unis, du Royaume-Uni, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, appelée Groupe des cinq, ainsi qu'à d'autres partenaires étrangers.

La collecte de commentaires sur les produits de renseignement auprès des partenaires fait partie intégrante du cycle du renseignement. Le SCRS reçoit de la rétroaction de tous ses partenaires et s'informe régulièrement des besoins du gouvernement du Canada afin d'aider à définir et à orienter ses activités de collecte et de production.

MENACES PESANT SUR LA SÉCURITÉ DU CANADA ET LES INTÉRÊTS CANADIENS

TERMINOLOGIE – LES MOTS COMPTENT

La terminologie utilisée pour parler des menaces qui pèsent sur la sécurité nationale est importante. Le choix des mots compte non seulement pour bien exprimer l'incidence que les divers mouvements extrémistes violents ont sur leurs adeptes, mais aussi pour ne pas stigmatiser involontairement ou injustement une communauté donnée.

Le SCRS a donc cherché à se doter d'une terminologie détaillée qui est liée non seulement à la *Loi sur le SCRS*, mais aussi à l'article 83 du *Code criminel du Canada*. À l'avenir, il utilisera les termes suivants pour parler du terrorisme et de l'extrémisme violent.



TERRORISME ET EXTRÉMISME VIOLENT

Le contexte de la menace entourant l'extrémisme violent à caractère religieux, politique ou idéologique continue d'évoluer au Canada, et ce d'autant plus vite qu'il n'existe pas de frontières dans le cyberspace. Dans ce contexte mondial, la propagande extrémiste violente est en plein essor et ne peut être ramenée à un discours universel coordonné. Aucun groupe n'a le monopole de cette menace, mais il est bien connu que des groupes inscrits sur la liste des entités terroristes, comme Daech et al-Qaïda, tirent parti de leur présence substantielle en ligne pour inspirer des auteurs de menace, les diriger et leur donner les moyens d'agir. Étant donné leur succès, des auteurs de menace d'autres milieux extrémistes se sont inspirés de leur stratégie et ont eu des répercussions très importantes – incitant ceux qui appuient ces idéologies à voyager, à s'entraîner, à recueillir des fonds, à recruter ou à planifier des attentats, au Canada ou à l'étranger.

Le SCRS a le mandat d'enquêter sur ces menaces et, dans certains cas, de prendre des mesures pour les atténuer. Il est chargé de conseiller le gouvernement du Canada sur le contexte de la menace, de repérer les contacts canadiens de groupes internationaux et d'identifier des cellules ou des individus qui pourraient avoir recours à la violence dans le but d'atteindre un objectif religieux, politique ou idéologique.

À L'ÉTRANGER

À l'échelle internationale, les menaces qui ont une incidence sur la sécurité des Canadiens et des intérêts canadiens émanent dans une large mesure des organisations inscrites sur la liste des entités terroristes, comme Daech et les groupes qui y sont affiliés. Malgré la perte de son territoire en Irak et en Syrie, le groupe domine toujours le contexte extrémiste au Moyen-Orient, en Asie et en Afrique. Al-Qaïda et les groupes qui y sont affiliés sont aussi toujours présents dans ces régions. Au Yémen, al-Qaïda et Daech continuent de profiter du conflit civil et d'exploiter efficacement les vastes secteurs en proie à l'anarchie pour grossir leurs rangs et renforcer leurs capacités.

Tant Daech que le Jamaat Nosrat al-Islam wal-Mousslimine (JNIM), groupe affilié à al-Qaïda, commettent fréquemment des attentats complexes au Mali, au Niger et au Burkina Faso et menacent toujours la stabilité dans la région. En novembre 2019, de

présupposés extrémistes violents ont attaqué un convoi d'autobus transportant les employés locaux d'une société minière canadienne dans l'est du Burkina Faso. Bilan : 38 morts et des dizaines de blessés.

Le groupe al-Chabaab, affilié à al-Qaïda, demeure le principal groupe terroriste dans la Corne de l'Afrique. Les raids d'envergure menés contre lui par les États-Unis et d'autres forces armées étrangères n'ont ni entravé son expansion dans de nouveaux secteurs ni atténué le caractère meurtrier de ses attentats.

La multiplication des réseaux sympathiques à al-Chabaab et à la forme d'extrémisme qu'il incarne a mis en place des conditions propices à une éventuelle propagation des groupes affiliés à Daech en Somalie et à la création de groupes affiliés à Daech en Afrique de l'Est. En avril 2019, Daech a reconnu officiellement la *wilaya* de l'Afrique centrale, étendant ainsi sa présence officielle à la République démocratique du Congo et au Mozambique. Les Canadiens qui se trouvent dans cette région sont toujours exposés à un risque élevé d'être victimes d'un attentat terroriste. Le 12 juillet 2019, un journaliste canadien a été tué lors d'un attentat d'al-Chabaab contre un hôtel à Kismayo, en Somalie.

Étant donné leur portée mondiale, al-Qaïda et Daech représentent tous les deux une menace constante pour la sécurité nationale du Canada.

AU PAYS

Le plus souvent, les actes de violence grave commis récemment en Occident nécessitent peu de ressources, mais sont percutants. Ce type d'attentat, qui était auparavant considéré comme caractéristique des groupes extrémistes violents à caractère religieux comme al-Qaïda ou Daech, est maintenant employé dans tout le spectre de l'extrémisme violent. L'utilisation répétée d'armes de feu, de véhicules et de couteaux pour commettre des attentats en Europe et en Amérique du Nord le montre bien. Même s'ils sont moins complexes, ces attentats ont autant de retentissement et sont aussi meurtriers parce que leurs auteurs frappent souvent des cibles faciles.

EXTRÉMISME VIOLENT À CARACTÈRE IDÉOLOGIQUE (EVC)

Les adeptes de l'EVC sont souvent mus par une série de récriminations et d'idées qui couvrent tout le spectre idéologique traditionnel. Leur vision du monde s'articule autour d'un discours personnalisé, axé sur la volonté de mobiliser des personnes, de les inciter à perpétrer des actes de violence et de leur donner les moyens de passer à l'action. Elle s'abreuve à une multitude de sources : livres, images, exposés, pièces musicales, discussions en ligne, vidéos et conversations, entre autres.

Compte tenu des diverses combinaisons de motivations et de visions du monde personnalisées des auteurs des récents attentats meurtriers, il serait mal avisé de parler d'extrémisme de droite ou de gauche. Outre qu'elles sont subjectives, ces désignations ne rendent pas compte avec justesse de la complexité des motivations des auteurs d'attentats extrémistes violents à caractère idéologique au Canada et à l'étranger.

UN EXEMPLE DE EVC

Le 13 janvier 2020, un individu a plaidé coupable à deux chefs de tentative de meurtre et à un chef de manquement aux conditions de la probation. Il avait poignardé une femme à maintes reprises et blessé son bébé le 3 juin 2019. Il s'est décrit comme un célibataire involontaire (« incel ») et a dit s'être inspiré de l'attaque à la fourgonnette commise à Toronto en 2018 qui avait fait 10 morts et 16 blessés.

- **Violence xénophobe**

Type de violence caractérisé par la peur ou la haine de ce qui est considéré comme étranger, différent ou singulier, qui mène à la violence à caractère racial. Dans le contexte canadien, ce type de violence était habituellement qualifié de suprémacisme blanc ou de néonazisme.

- **Violence antiautoritaire**

Type de violence caractérisé par une opposition à l'autorité de l'État ou un rejet de celle-ci, qui mène à la violence antigouvernementale et antipolicière. La fusillade perpétrée en 2014 à Moncton offre un exemple de violence antiautoritaire.

- **Violence sexiste**

Type de violence caractérisé par la haine des personnes de l'autre sexe ou ayant une orientation sexuelle différente, qui mène à la violence misogyne. L'attaque à la fourgonnette commise en 2018 à Toronto constitue un exemple de violence sexiste.

- **Violence fondée sur d'autres récriminations ou idéologies**

Certains actes de violence extrémiste à caractère idéologique ne sont pas clairement assujettis à l'appartenance à un groupe organisé ou à une influence externe. Ils prennent néanmoins forme en ligne, au sein de chambres d'écho de propos haineux qui normalisent et soutiennent le recours à la violence. Plus que jamais, Internet permet aux individus de partager non seulement leurs opinions extrémistes, mais aussi leurs manifestes et les détails de leurs attaques. Toutes ces activités peuvent en inciter d'autres à passer eux-mêmes aux actes.

VIOLENCE XÉNOPHOBE

Violence à caractère racial
Violence ethnonationaliste

VIOLENCE SEXISTE

Violence misogyne
(dont le mouvement incel)
Violence anti-LGBTQ



VIOLENCE ANTIAUTORITAIRE

Violence antigouvernementale
et antipolicière
Violence anarchiste

VIOLENCE FONDÉE SUR D'AUTRES RÉCRIMINATIONS OU IDÉOLOGIES

*LA RADICALISATION,
TANT HORS LIGNE
QU'EN LIGNE,
DEMEURE UN
GRAVE SUJET DE
PRÉOCCUPATION
POUR LE CANADA
ET SES ALLIÉS.*

VOYAGEURS EXTRÉMISTES CANADIENS

Le gouvernement du Canada continue de suivre la menace que représentent les voyageurs extrémistes canadiens (VEC) et de prendre des mesures pour la contrer. Les VEC sont des citoyens canadiens, des résidents permanents ou des détenteurs d'un visa valide qui sont soupçonnés de s'être rendus à l'étranger pour participer à des activités liées au terrorisme. Qu'ils soient à l'étranger, qu'ils soient rentrés au pays ou qu'ils aient été empêchés de partir, les VEC suscitent un large éventail de préoccupations en matière de sécurité pour le Canada. Même s'il s'en tire bien sur le plan du nombre, le Canada n'est pas à l'abri de ces menaces.

Il y a environ 250 VEC, si l'on additionne ceux qui sont à l'étranger et ceux qui sont rentrés. Des quelque 190 VEC qui sont actuellement à l'étranger, près de la moitié sont allés en Turquie, en Syrie ou en Irak. Les autres se trouvent en Afghanistan, au Pakistan et dans des régions du nord et de l'est de l'Afrique. Ces individus sont partis pour soutenir et faciliter des activités extrémistes et, dans certains cas, pour participer directement à la violence. Une soixantaine de personnes qui ont un lien avec le Canada et qui se sont livrées à des activités extrémistes à l'étranger sont rentrées au pays.

Depuis qu'il a débuté en 2011, le conflit en Syrie et en Irak a attiré un grand nombre d'extrémistes désireux de combattre à l'étranger. Plusieurs facteurs – dont les autorités étrangères qui les empêchent de franchir leurs frontières, le renforcement des mesures législatives au Canada qui dissuadent les gens de partir et la perte du territoire de Daech – ont contribué à la diminution du nombre de ceux qui partent rejoindre des groupes extrémistes en Syrie et en Irak. Étant donné le risque d'être tué ou capturé par d'autres groupes armés et le manque possible de documents de voyage valides et de fonds pour voyager, seul un petit nombre de VEC se trouvant dans cette zone de conflit ont réussi à rentrer au Canada. Malgré les terribles difficultés auxquelles ils se heurtent dans la zone de conflit, bon nombre de VEC – tant hommes que femmes – demeurent fidèles à des idéologies extrémistes, mais pourraient souhaiter quitter la région si les circonstances sur le terrain le permettaient.

Le SCRS est conscient que les combattants qui rentrent au pays représentent une grave menace parce qu'en plus d'avoir fait montre de la détermination nécessaire pour partir rejoindre un groupe terroriste, ils ont souvent reçu un entraînement ou acquis de l'expérience des opérations pendant leur séjour là-bas. Le SCRS et d'autres ministères et organismes fédéraux sont bien organisés en tant qu'appareil pour gérer cette menace.

NAVIGUER DANS LE CYBERESPACE

L'utilisation croissante d'Internet et des médias sociaux par les auteurs de menace représente un défi particulier pour l'appareil de la sécurité et du renseignement, dont le SCRS fait partie.

Les auteurs de menace ont accès à une multitude d'informations sur Internet ainsi qu'à des guides en ligne qui proposent des stratégies, fournissent des encouragements et idolâtrant les auteurs d'actes de violence réussis ce qui en incite d'autres à les imiter. Ces informations peuvent donner des moyens d'agir à des gens qui seraient autrement incapables de commettre un attentat terroriste complexe. Comme les groupes cherchent à propager leur message extrémiste afin de tenter de rallier à leur cause des individus idéologiquement proches, la production de contenu lié au terrorisme et à l'extrémisme violent et diffusé dans les médias traditionnels et sociaux a connu une forte hausse.

La propagande est diffusée par de nouveaux moyens et d'autres plateformes, dont bon nombre n'exigent aucune identification pour partager des liens. Cela aide les auteurs de menace à renforcer la sécurité de leurs activités, ce qui pose des difficultés additionnelles à l'appareil de la sécurité et du renseignement. Plus particulièrement, l'utilisation croissante des technologies de chiffrement permet aux terroristes de dissimuler le contenu de leurs communications et d'agir dans l'anonymat en ligne. Ils peuvent ainsi éviter d'être détectés par les services de police et de renseignement, ce qui complique souvent la tâche des gouvernements qui essaient d'enquêter sur eux et de les traduire en justice.

Les plateformes des médias sociaux, les bibliothèques sur le Web invisible et les applications de chiffrement jouent toujours un rôle de premier plan dans les activités de messagerie et de recrutement que les terroristes mènent afin d'attirer l'attention sur leur cause et d'inciter à la violence. Bien qu'il ait perdu son territoire et des dirigeants au cours des dernières années, Daech maintient sa production médiatique – quoiqu'avec des moyens plus modestes – afin de continuer de propager son message en diffusant du matériel sur diverses plateformes en ligne. Des entités terroristes utilisent le cyberspace pour renforcer la sécurité de leurs activités. Le SCRS estime que Daech continuera d'inspirer ou d'encourager la perpétration d'opérations à l'étranger. Les attentats commis par des individus dont la radicalisation est facilitée par de nouvelles technologies et des méthodes apprises en ligne sont le résultat direct des campagnes médiatiques énergiques menées par le groupe dans le but d'inspirer davantage de violence. La radicalisation, tant hors ligne qu'en ligne, demeure un grave sujet de préoccupation pour le Canada et ses alliés.

ESPIONNAGE ET ACTIVITÉS INFLUENCÉES PAR L'ÉTRANGER

Un volet essentiel du mandat du SCRS est d'enquêter sur les menaces que représentent l'espionnage et les activités influencées par l'étranger et de conseiller le gouvernement du Canada à cet égard. De telles activités sont presque toujours menées pour servir les intérêts d'un État étranger, par l'entremise d'entités étatiques ou non. L'espionnage et les activités influencées par l'étranger visent des entités canadiennes, tant au pays qu'à l'étranger, et menacent directement la sécurité nationale et les intérêts stratégiques du Canada.

Ces activités se poursuivent et s'intensifient même dans certains secteurs. Étant donné son économie avancée et concurrentielle et ses partenariats économiques et stratégiques étroits avec les États-Unis, le Canada est toujours la cible d'activités d'espionnage menées par des États hostiles. Il demeure aussi une cible d'espionnage intéressante parce qu'il est l'un des membres fondateurs de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et qu'il est signataire de nombreux autres accords de défense et de commerce multilatéraux et bilatéraux.

L'espionnage nuit aux intérêts canadiens en raison de la perte d'informations sensibles ou exclusives ou de technologies de pointe et de la communication sans autorisation d'informations gouvernementales classifiées et sensibles. Un certain nombre d'États essaient toujours de recueillir clandestinement des informations politiques, économiques et militaires au Canada. Plusieurs États prennent également pour cible des organisations non gouvernementales au Canada – notamment des établissements d'enseignement supérieur, d'autres paliers de gouvernement, le secteur privé et la société civile – pour atteindre ces objectifs.

Des gouvernements étrangers continuent aussi d'utiliser les ressources de leur État et leurs relations avec des entités du secteur privé pour tenter de se livrer à des activités d'ingérence au Canada. Ces activités, qui sont menées de façon clandestine ou trompeuse, peuvent viser des communautés ou des processus démocratiques à de multiples niveaux partout au pays. Des puissances étrangères ont essayé de surveiller et d'intimider clandestinement des communautés canadiennes dans le but d'atteindre leurs propres objectifs stratégiques et économiques. Dans de nombreux cas, les opérations d'ingérence visent à soutenir des programmes politiques étrangers – une cause liée à un conflit à l'étranger – ou à influencer de façon trompeuse des processus démocratiques ou des politiques et des représentants officiels du gouvernement du Canada.

SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE

L'ampleur, la gravité et les conséquences économiques possibles des activités d'espionnage économique menées au Canada ne cessent de croître. Des services de renseignement étrangers hostiles ou des personnes qui bénéficient du soutien tacite ou explicite d'États étrangers emploient des moyens clandestins pour tenter de recueillir des informations politiques, économiques, commerciales, universitaires, scientifiques ou militaires ici au Canada.

Pour répondre à leurs priorités en matière de sécurité et de développement économique, certains États se livrent à des activités d'espionnage. L'espionnage a des répercussions importantes sur le Canada, notamment des pertes d'emplois et de revenus pour les entreprises et pour l'État et une réduction de l'avantage concurrentiel et national. Comme les intérêts commerciaux du Canada à l'étranger sont aussi d'éventuelles cibles d'activités d'espionnage, les organisations canadiennes dans certains pays peuvent être tenues de se plier à des exigences en matière de sécurité intrusives et importantes.

LE SCRS CONTINUE DE FAIRE ENQUÊTE SUR LES MENACES QUE L'ESPIONNAGE ET L'INGÉRENCE ÉTRANGÈRE CONSTITUENT POUR LES INTÉRÊTS DU CANADA [...]

Étant donné sa richesse économique, ses milieux scientifiques et d'affaires ouverts ainsi que sa main d'œuvre et ses infrastructures modernes, le Canada offre des perspectives intéressantes aux investisseurs étrangers. Si la majeure partie de l'investissement étranger au Canada est fait de façon ouverte et transparente, un certain nombre de sociétés d'État et d'entreprises privées qui entretiennent des relations étroites avec leur gouvernement ou leurs services de renseignement peuvent faire des offres d'acquisition de sociétés au Canada ou mener d'autres types d'activités économiques. L'acquisition de sociétés canadiennes par certaines entités étrangères pourrait comporter des risques en raison de la vulnérabilité des infrastructures essentielles, mais aussi parce que ces entités pourraient dominer des secteurs stratégiques, se livrer à des activités d'espionnage et d'ingérence étrangère et transférer illégalement des technologies et du savoir-faire. Le SCRS s'attend à ce que les investissements étrangers au Canada et d'autres activités économiques continuent de susciter des inquiétudes liées à la sécurité nationale.

Les dommages causés à la prospérité collective des Canadiens sont difficiles à évaluer, mais ils sont bien réels. C'est pourquoi de plus en plus de gouvernements parlent ouvertement de l'évolution du contexte de sécurité avec leurs entreprises, avec leurs universités et avec le grand public. L'appareil de la sécurité nationale et le monde des affaires ont tous les deux intérêt à mieux sensibiliser le public, c'est-à-dire à l'informer de l'ampleur et de la nature des activités d'espionnage parrainées par des États qui visent le Canada et des répercussions qu'elles peuvent avoir sur sa croissance économique et sa capacité d'innover. Le SCRS continue de faire enquête sur les menaces que l'espionnage et l'ingérence étrangère constituent pour les intérêts du Canada et collabore étroitement avec ses partenaires canadiens et étrangers pour les contrer.

PROTECTION DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Partout dans le monde, les processus et les institutions démocratiques, notamment les élections, sont vulnérables et sont devenus des cibles auxquelles les acteurs internationaux s'intéressent de près. Des auteurs de menace étrangers, plus particulièrement des États hostiles et des acteurs parrainés par des États, les prennent pour cible. Les institutions démocratiques du Canada sont solides, mais des auteurs de menace s'en prennent à diverses cibles pour tenter de manipuler le public canadien et de s'immiscer dans la démocratie canadienne. Si certains États cherchent à manipuler le système électoral et à en abuser afin de servir leurs propres intérêts nationaux, d'autres s'efforcent de discréditer des aspects essentiels des institutions démocratiques du Canada afin de miner la confiance du public envers le régime démocratique.

La création du Groupe de travail sur les menaces en matière de sécurité et de renseignement visant les élections (MSRE) est l'un des garde-fous qui ont été mis en place au Canada pour protéger la démocratie et l'élection fédérale de 2019. À titre de membre actif du MSRE, le SCRS a collaboré étroitement avec le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Affaires mondiales Canada (AMC) et le Bureau du Conseil privé (BCP) pour échanger des informations sur la sécurité de l'élection. Par l'entremise du MSRE, le SCRS a fait enquête sur de possibles menaces d'ingérence étrangère avant et pendant l'élection fédérale de 2019. Le MSRE s'est révélé un exemple remarquable de collaboration efficace dans le domaine du renseignement grâce à une intensification des activités de renseignement et à un resserrement des communications.

“
 LES AUTEURS DE
 CYBERMENACES
 MÈNENT DES
 ACTIVITÉS
 MALVEILLANTES
 DANS LE BUT
 DE SERVIR
 LEURS INTÉRÊTS
 GÉOPOLITIQUES ET
 IDÉOLOGIQUES.

CYBERMENACES

Les activités d'espionnage, de sabotage, d'ingérence et de terrorisme menées par des moyens informatiques représentent de graves menaces pour la sécurité nationale, les intérêts et la stabilité économique du Canada.

Les auteurs de cybermenaces mènent des activités malveillantes dans le but de servir leurs intérêts géopolitiques et idéologiques. Ils cherchent à compromettre les systèmes informatiques du gouvernement et du secteur privé en utilisant de nouvelles technologies, comme l'intelligence artificielle et l'infonuagique, ou en mettant à profit des failles sur le plan de la sécurité ou des utilisateurs de systèmes informatiques. Ces activités sont collectivement appelées « opérations menées à l'aide de réseaux informatiques », ou ORI. Des entités parrainées par des États et des groupes terroristes mènent des ORI contre des Canadiens et des intérêts canadiens, au pays et à l'étranger. Le Canada demeure la cible de cyberactivités malveillantes ainsi qu'une plateforme à partir de laquelle des groupes hostiles mènent des ORI contre des entités dans d'autres pays.

Les auteurs de cybermenaces parrainés par des États mènent des ORI pour une foule de raisons. Parmi celles-ci figurent le vol de propriété intellectuelle ou de secrets commerciaux, la perturbation des infrastructures essentielles et de services primordiaux, l'ingérence dans les élections ou la tenue de campagnes de désinformation. Des acteurs non étatiques, comme des groupes terroristes, mènent aussi des ORI pour recruter et diffuser de la propagande, par exemple, afin de servir leurs objectifs idéologiques.

La Stratégie de cybersécurité du Canada considère la cybersécurité comme un élément essentiel de l'innovation et de la prospérité du Canada. Le SCRS, de concert avec des partenaires, plus particulièrement le nouveau Centre canadien pour la cybersécurité au Centre de la sécurité des télécommunications, joue un rôle actif dans le développement et le renforcement de la cyberrésilience du pays en collaborant à la prise de mesures en réaction à l'évolution des menaces de cyberactivités malveillantes. Bien que leurs mandats soient distincts, le CST et le SCRS ont un objectif commun, protéger la sécurité du Canada, des Canadiens et des intérêts canadiens. Dans l'actuel contexte mondial de la menace, assurer la sécurité nationale ne peut se faire que par la collaboration. Pour faire face aux cybermenaces, le SCRS enquête sur les cybermenaces qui pèsent sur la sécurité nationale comme le prévoit la *Loi sur le SCRS*. En enquêtant sur les ORI malveillantes, il peut détecter des indices qui aident à établir le profil des auteurs de cybermenaces, à comprendre leurs méthodes et leurs techniques, à identifier les cibles qui les intéressent et à conseiller le gouvernement du Canada en conséquence.

FILTRAGE DE SÉCURITÉ

Les programmes de Filtrage de sécurité pour le gouvernement et de Filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté du SCRS constituent la première ligne de défense contre le terrorisme, l'extrémisme, l'espionnage et la prolifération des armes de destruction massive.

Les responsables du programme de Filtrage de sécurité pour le gouvernement mènent des enquêtes et fournissent des évaluations de sécurité pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité nationale. Ces évaluations s'inscrivent dans un processus global et aident les ministères et organismes clients à prendre des décisions sur l'octroi, le refus ou la révocation d'une cote de sécurité. Il incombe au ministère ou à l'organisme, et non au SCRS, de décider s'il convient d'accorder, de refuser ou de révoquer une cote de sécurité.

Le programme de Filtrage de sécurité pour le gouvernement vise également à protéger les sites sensibles, notamment les installations aéroportuaires, maritimes et nucléaires, contre les menaces pour la sécurité nationale. Il appuie la GRC dans le cadre du processus d'accréditation de Canadiens et de ressortissants étrangers qui veulent participer à des événements importants au Canada ou y avoir accès, comme les sommets du G7 et les visites royales. Il fournit également des évaluations de sécurité aux gouvernements provinciaux et étrangers et aux organisations internationales lorsque des Canadiens cherchent à obtenir un emploi qui nécessite une autorisation d'accès à des informations ou à des sites sensibles dans un autre pays. Toutes les personnes qui font l'objet d'une enquête de filtrage de sécurité pour le gouvernement doivent accepter au préalable de s'y soumettre.

Les responsables du programme de Filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté mènent des enquêtes et donnent des conseils en matière de sécurité à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) ainsi qu'à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) sur les personnes susceptibles de représenter une menace pour la sécurité nationale. Par l'entremise de ce programme, le SCRS fournit des conseils en matière de sécurité sur les demandeurs de résidence permanente et de citoyenneté, les demandeurs de visa de résident temporaire et les demandeurs d'asile au Canada. C'est à IRCC qu'il incombe de décider si une personne est admissible au Canada, d'accorder les visas et d'accepter les demandes d'asile, de résidence permanente et de citoyenneté.

FILTRAGE DES DEMANDES D'IMMIGRATION ET DE CITOYENNETÉ

DEMANDES REÇUES*	2018-2019
Résidence permanente (présentées au Canada et de l'étranger)	41 900
Réfugiés (contrôle de sécurité préliminaire**)	41 100
Citoyenneté	217 400
Résidence temporaire	55 000
TOTAL	356 200

FILTRAGE DE SÉCURITÉ POUR LE GOUVERNEMENT

DEMANDES REÇUES*	2018-2019
Ministères fédéraux	74 900
Programme EXPRES	17 900
Transports Canada (aéroports et infrastructures maritimes)	46 100
Cité parlementaire	2 900
Installations nucléaires	10 000
Provinces	200
Autres	3 300
Filtrage pour des pays étrangers	490
Accréditations en vue d'événements spéciaux	12 500
TOTAL	168 370

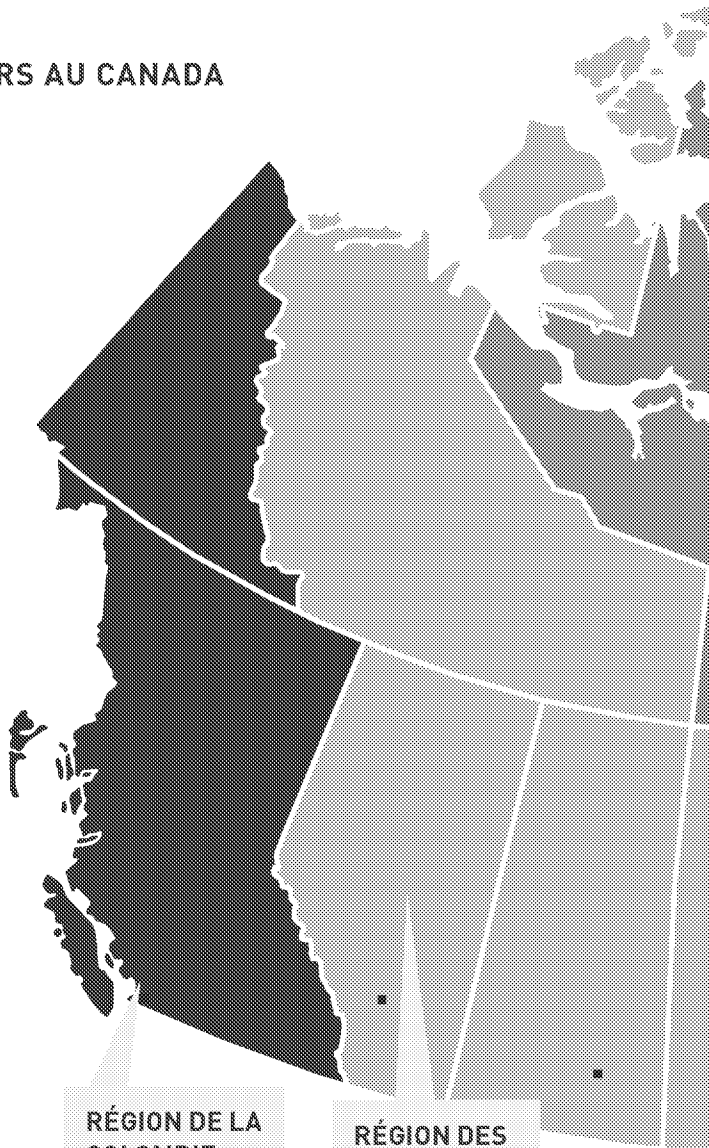
*Les chiffres ont été arrondis

**Personnes qui demandent l'asile au Canada ou à un point d'entrée

EXCELLENCE

L'EFFECTIF

LE SCRS AU CANADA



**RÉGION DE LA
COLOMBIE-
BRITANNIQUE**

Burnaby, C.-B.

**RÉGION DES
PRAIRIES**

Edmonton, AB

■ Bureaux de district



STRATÉGIE DE GESTION DES PERSONNES DU SCRS

En 2019, le SCRS a adopté une stratégie pluriannuelle détaillée en vue d'orienter ses projets et de moderniser tous ses secteurs liés à la gestion des personnes. La Stratégie de gestion des personnes du SCRS définit les grands thèmes et les projets de modernisation, notamment améliorer les politiques et les processus liés aux ressources humaines, renforcer l'apprentissage et la gestion des talents, et favoriser un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux. Elle établit une vision en vue d'attirer, de former et de maintenir en poste les talents dont le SCRS a besoin, maintenant et dans l'avenir, pour remplir sa mission qui est de protéger le Canada et les Canadiens contre les menaces au pays et à l'étranger.

ATTENTION ACCORDÉE À LA SANTÉ ET AU BIEN-ÊTRE

Le SCRS considère ses employés comme sa ressource la plus précieuse et juge essentiel de voir à ce qu'ils aient un milieu de travail sain, sécuritaire et respectueux. Il prend donc des mesures concrètes pour renforcer les valeurs culturelles de son milieu de travail et veille à ce que chaque employé ait une part de responsabilité à cet égard. Il a notamment mis en place un Code de conduite fondé sur ses valeurs, de nouvelles lignes directrices sur les mesures disciplinaires et un plus grand nombre de formations obligatoires pour les superviseurs. Il a aussi lancé la Campagne sur le respect afin d'insister sur l'importance de la civilité et du respect en milieu de travail et tenu de nombreuses assemblées générales d'un bout à l'autre du pays pour discuter des préoccupations des employés.

Le SCRS applique une approche holistique en matière de santé et de bien-être, c'est-à-dire qu'il tient compte du bien-être physique et psychologique de ses employés. Son Centre d'expertise en santé et en bien-être, situé à l'Administration centrale à Ottawa, regroupe des psychologues, des professionnels de la santé mentale, des infirmiers en santé du travail et des Services de gestion informelle des conflits. Le SCRS a toujours pour objectif d'adopter la Norme nationale sur la santé et la sécurité psychologiques en milieu de travail et en a intégré le concept dans divers projets organisationnels, dont une Campagne sur le respect et la civilité.

Le SCRS a mis l'accent sur la santé mentale, en renforçant le dialogue, la formation et les activités de sensibilisation connexes, ce qui a entraîné une augmentation de la demande de services de soutien au Centre. Plusieurs programmes ont été mis en place pour répondre aux besoins de l'organisation et de ses employés, dont un Programme de gestion des cas d'invalidité qui aide les employés qui sont en congé de maladie à revenir au travail de la façon la plus rapide et la plus sûre possible. Un Programme d'aide aux employés complet offre plusieurs services confidentiels aux employés et aux membres de leur famille immédiate.

Comme il incombe au SCRS de protéger ses employés contre les blessures psychologiques, le Centre d'expertise en santé et en bien-être a lancé plusieurs projets de prévention. Ainsi, il a mis sur pied des ateliers sur la santé mentale, investi dans une formation obligatoire intitulée « En route vers la santé mentale » et offert un cours sur l'atténuation des effets négatifs de l'exposition à du matériel perturbant.

Canscient que la prévalence de blessures de stress opérationnel est plus élevée chez les employés qui œuvrent dans le domaine de la sécurité publique, le SCRS a participé activement à divers projets dans le cadre de l'élaboration du document *Soutenir le personnel de la sécurité publique du Canada : Plan d'action sur les blessures de stress post-traumatique* qui a été publié en avril 2019. Le plan d'action est une composante clé du cadre fédéral plus large dont la mise en œuvre est exigée par la *Loi sur le cadre fédéral relatif à l'état de stress post-traumatique*.

ACS+

Le SCRS est résolu à harmoniser ses activités avec les engagements du gouvernement du Canada en matière d'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+). Pour y arriver, il travaillera à intégrer l'ACS+ dans ses politiques, ses programmes et ses activités opérationnelles. Il favorisera ainsi la prise de décisions fondées sur des données probantes, ce qui améliorera les résultats pour les personnes concernées, les employés et tous les Canadiens. La diversité est un élément fondamental de la capacité du Service de protéger la sécurité nationale du Canada.

RECRUTEMENT EN FONCTION DE LA MISSION

Le SCRS est conscient de l'importance d'ajouter à son effectif des talents nouveaux et diversifiés. En 2019, il a organisé plus d'une centaine d'activités de recrutement d'un bout à l'autre du pays et cherché les talents nécessaires pour doter plus d'une centaine de postes de toutes sortes. Le SCRS a entrepris d'actualiser son régime de rémunération et d'avantages sociaux afin de s'assurer de rester concurrentiel sur le marché de l'emploi actuel.

En matière de recrutement, le SCRS continue de collaborer avec ses partenaires fédéraux en participant aux Salons de l'emploi de l'appareil de la sécurité et du renseignement du gouvernement fédéral. En plus de favoriser l'échange de pratiques exemplaires, ces salons permettent aux partenaires de réaliser des économies en combinant les activités de recrutement de huit ministères et organismes fédéraux. Le Service est fier du partenariat établi avec la Gendarmerie royale du Canada (GRC), Sécurité publique Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), le Service correctionnel du Canada (SCC), le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), le ministère de la Défense nationale (MDN) et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) dans le but de recruter des personnes de grand talent pour travailler dans le domaine de la sécurité publique.

RÉSEAU DES FEMMES DU SCRS

Le Réseau des femmes du SCRS, dont l'objectif est de promouvoir la diversité de pensée, de lutter contre les stéréotypes sexistes et autres préjugés inconscients et d'offrir des possibilités de réseautage et de mentorat aux femmes du SCRS, a été officiellement lancé le 7 mars 2019, veille de la Journée internationale des femmes.

Lorsqu'il a été créé par un groupe de professionnelles, le Réseau des femmes du SCRS visait à soutenir l'avancement et le bien-être des femmes au sein de l'organisation. Depuis, il a lancé une série de conférences dans le cadre desquelles des dirigeantes et des spécialistes de l'industrie donnent des conseils professionnels et en incitent d'autres à franchir les obstacles et à aller plus loin dans leur carrière. Le programme de mentorat du réseau est devenu une ressource très populaire pour celles qui demandent de l'aide et celles qui cherchent à aider sur la façon de s'y retrouver dans les réussites et les difficultés de toute carrière.

Le Réseau des femmes du SCRS s'ajoute à une liste croissante de comités sociaux et d'autres réseaux professionnels de longue date, dont le Comité consultatif du SCRS sur la diversité et l'inclusion, le Réseau des jeunes professionnels du SCRS et le Comité vert du SCRS.

CONFIDANCE

RESPONSABILISATION ET TRANSPARENCE

Sans la confiance des Canadiens, le SCRS ne peut pas faire son travail. C'est la raison pour laquelle de solides mécanismes de surveillance et de reddition de comptes sont aussi fondamentaux. Ils fournissent aux Canadiens l'assurance que le SCRS mène toujours en toute légalité ses activités visant à protéger le Canada et à les protéger eux.

RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR DU SCRS

DIRECTEUR DU SCRS

- **MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**
Donner des conseils sur la politique de sécurité nationale, le respect des instructions du ministre et la gestion des opérations ministérielles, ce qui inclut la présentation d'un rapport annuel.
- **CONSEILLER À LA SÉCURITÉ NATIONALE ET AU RENSEIGNEMENT**
S'assurer que le CSNR est informé des questions liées à la sécurité et au renseignement pour qu'il puisse conseiller le premier ministre.
- **GREFFIER DU CONSEIL PRIVÉ**
Voir à ce que le greffier soit informé du rendement global et du respect des priorités du Service.
- **CONSEIL DU TRÉSOR**
Exercer les pouvoirs conférés par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et toute autre loi ou politique applicable (p. ex. contrôle et vérification interne).
- **RESSOURCES HUMAINES**
Pouvoir exclusif en matière de gestion des ressources humaines et de nomination des employés.
- **RELATIONS DE TRAVAIL**
Entretenir des relations patronales-syndicales productives conformément à la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral* et à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles*.



VOLET JURIDIQUE

S'assurer que le SCRS et ses employés respectent la loi dans la conduite des affaires et des opérations du Service.



EXAMEN

Voir à ce que le SCRS réponde aux demandes de renseignements de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) et le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (CPSNR) dans l'exécution de ses fonctions d'examen.



RAPPORTS OBLIGATOIRES

Assurer le respect des exigences du gouvernement en matière de rapports (Budget principal des dépenses, cadre de responsabilisation de gestion, accès à l'information et politiques du Conseil du Trésor)



PARLEMENT

MANDAT DE BASE

- Comptes publics
- Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires
- Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense
- Comité permanent de la sécurité publique et nationale

AGENTS DU PARLEMENT

S'assurer que le SCRS répond aux demandes de renseignements des agents du Parlement, dont :

- le vérificateur général du Canada;
- le commissaire à l'information;
- le commissaire à la protection de la vie privée;
- le directeur parlementaire du budget;
- le commissaire aux langues officielles.

S'assurer que le SCRS répond aux demandes de divers organes de coordination du gouvernement, dont :

- le statisticien en chef;
- le dirigeant principal de l'information;
- les protecteurs du citoyen;
- la Commission canadienne des droits de la personne.

INSTRUCTIONS DU MINISTRE SUR LA REDDITION DE COMPTES

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par le paragraphe 6(2) de la *Loi sur le SCRS*, le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a donné au SCRS de nouvelles instructions sur la reddition de comptes en septembre 2019.

Dans ces nouvelles instructions, il réitère que la reddition de comptes est essentielle à notre système de gouvernement et au maintien de la confiance des Canadiens. Il explique les deux piliers du système redditionnel du SCRS : l'obligation de rendre compte au ministre de la Sécurité publique, en tant que ministre responsable du SCRS, ainsi que la reddition de comptes externe par l'entremise des organismes de surveillance et aux Canadiens grâce à la transparence.

Ces nouvelles instructions modernisent en partie les instructions du ministre sur les opérations et la reddition de comptes de 2015. Le processus est en cours pour moderniser les autres sections. Le SCRS demeure résolu à soutenir le ministre à cet égard et à prouver aux Canadiens qu'il est toujours digne de la confiance qu'ils lui accordent pour assurer leur sécurité et la sécurité nationale du Canada.

LA LOI DE 2017 SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* a apporté les modifications les plus importantes à la *Loi sur le SCRS* depuis la création du Service en 1984. Ces changements renforcent les mécanismes de transparence et de responsabilisation du Service et modernisent ses pouvoirs dans certains secteurs.

Les trois principaux changements apportés à la *Loi sur le SCRS* par la *Loi sur la sécurité nationale* sont les suivants :

1. MESURES DE RÉDUCTION DE LA MENACE

La fonction de réduction de la menace du SCRS fournit au gouvernement du Canada un autre outil pour intervenir face aux menaces pour la sécurité du Canada, en tirant parti de la fonction de collecte de renseignement propre au Service. Étant donné la nature de son mandat, le SCRS est souvent le premier organisme à repérer les menaces envers la sécurité du Canada. Il arrive que

les partenaires canadiens ne puissent pas agir pour contrer une menace, parce qu'ils ont des mandats et des pouvoirs différents ou parce qu'ils ne sont pas conscients des activités liées à la menace.

Toute mesure de réduction de la menace prise par le SCRS doit être juste et adaptée aux circonstances. Pour veiller à ce que le SCRS respecte ces exigences, le nouvel Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) est informé de chacune des mesures prises.

Les modifications apportées à la *Loi sur le SCRS* par la *Loi sur la sécurité nationale* ont clarifié le libellé de la fonction de réduction de la menace du Service afin de préciser qu'en la matière le Service agit en conformité totale avec la *Charte canadienne des droits et libertés*. Elles ont en outre établi une liste fixe de mesures de réduction de la menace que le SCRS peut prendre, moyennant l'obtention d'un mandat. Ensemble, ces modifications aident les Canadiens à mieux comprendre ce que le Service peut et ne peut pas faire pour réduire la menace pour la sécurité du Canada.

2. CADRE DE JUSTIFICATION

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* a modifié la *Loi sur le SCRS* afin de reconnaître qu'il est d'intérêt public que les employés du SCRS puissent s'acquitter efficacement de leurs fonctions de collecte de renseignements, notamment mener des activités secrètes, dans le respect du droit. Un cadre a été ajouté à la *Loi sur le SCRS* prévoyant une justification limitée pour la commission, par les employés désignés qui agissent de bonne foi et les personnes qui agissent sous leur direction, d'actes ou d'omissions qui constitueraient par ailleurs des infractions en droit canadien.

C'est particulièrement vrai dans le cas des opérations de lutte contre le terrorisme, pour lesquelles le SCRS compte sur l'aide de personnes qui ont accès à des individus, à des entités et à des activités qui présentent un intérêt pour ses objectifs de collecte. Ces personnes (des sources humaines par exemple) sont en mesure de fournir des renseignements à l'appui d'enquêtes que le Service mène conformément à son mandat. Souvent, ces informations ne peuvent pas être obtenues autrement.

Ce cadre de justification offre une protection contre la responsabilité criminelle aux employés du Service et aux

personnes que ceux-ci dirigent, dont les sources humaines. Il donne clairement au SCRS le pouvoir légal de commettre ou d'ordonner la commission d'actes et d'omissions qui constitueraient par ailleurs une infraction, ce qui assure la continuité d'activités essentielles à la réussite des opérations et à l'intégrité des informations recueillies par le Service dans le cadre de ces activités. Cela comprend la prestation d'un soutien logistique à une source, par exemple, lui payer un repas au cours d'une rencontre, lui acheter un téléphone cellulaires ou un ordinateur portatif ou l'aider à mener ses activités.

La *Loi* prévoit également de solides mesures pour veiller à ce que ce pouvoir soit exercé de façon juste, adaptée à la menace, transparente et responsable, ce qui comprend les examens rigoureux du commissaire au renseignement (CR) et de l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR).

POURQUOI LE SCRS DOIT-IL MENER DES ACTIVITÉS PAR AILLEURS ILLÉGALES?

La fonction de collecte de renseignements du SCRS est énoncée aux articles 12 à 16 de la *Loi sur le SCRS*. Dans l'exercice de cette fonction, le SCRS compte sur l'aide de personnes, dont des sources humaines, qui ont accès à des personnes, à des organisations et à des activités qui sont directement liées à ses objectifs de collecte. Ces personnes sont en mesure de lui fournir des renseignements – qui souvent ne peuvent pas être obtenus autrement – à l'appui d'enquêtes. Dans les secteurs où les cibles d'une enquête mènent des activités illégales, les sources peuvent être obligées d'y participer jusqu'à un certain point, pour gagner la confiance, maintenir leur crédibilité et développer leur accès. Des employés désignés du SCRS peuvent devoir diriger, soutenir et payer ces personnes, pour les guider et les aider à recueillir des informations et des renseignements.

Un important système de freins et de contrepois régit l'utilisation du cadre de justification par le SCRS. Les employés du SCRS ne peuvent commettre ou ordonner la commission d'une activité par ailleurs illégale que si elle appartient à une catégorie approuvée par le ministre de la Sécurité publique. Les déterminations par le ministre font l'objet d'un examen et d'une approbation du commissaire au renseignement sous le régime de la *Loi sur le commissaire au renseignement*. Seuls les employés désignés à

cette fin par le ministre peuvent commettre ou ordonner la commission d'une activité par ailleurs illégale. Pour pouvoir ordonner la commission d'une telle activité, en plus d'avoir été désignés, les employés doivent obtenir l'autorisation d'un employé supérieur désigné. Avant de commettre ou d'ordonner la commission d'une activité par ailleurs illégale, l'employé doit déterminer si l'activité est juste et adaptée aux circonstances, compte tenu de la nature de la menace, de la nature de l'acte ou de l'omission et des solutions de rechange acceptables pour atteindre l'objectif opérationnel.

Avant de pouvoir être désignés par le ministre, les employés du SCRS doivent réussir une solide formation. Cette formation vise à faire en sorte qu'ils aient une idée claire des exigences législatives qui régissent leur capacité de commettre ou d'ordonner la commission d'une activité par ailleurs illégale et une bonne compréhension des politiques et des procédures qui les guident dans l'exercice de ce pouvoir.

L'établissement de ce cadre de justification permet au SCRS de mener les activités opérationnelles nécessaires pour remplir son mandat. En autorisant clairement la commission d'activités par ailleurs illégales, il permet au SCRS de faire efficacement enquête sur les menaces envers la sécurité du Canada, particulièrement dans le domaine du terrorisme.

3. CADRE APPLICABLE AUX ENSEMBLES DE DONNÉES

La *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* a aussi modifié la *Loi sur le SCRS* de façon à donner clairement au SCRS le pouvoir légal de recueillir et de conserver des ensembles de données. Le cadre qu'elle prévoit définit les paramètres de la collecte, de la conservation et de l'interrogation par le Service d'ensembles de données contenant des renseignements personnels qui ne sont pas directement liés à une menace envers la sécurité du Canada dans l'immédiat. Il facilite l'analyse des données en appui aux opérations, où cette technique est de plus en plus utilisée pour corroborer des informations obtenues de sources humaines et techniques, confirmer l'identité de personnes d'intérêt et dégager des pistes d'enquête.

Le cadre s'applique à tous les ensembles de données qui contiennent des renseignements personnels qui ne sont pas directement liés à des activités exercées en lien avec une menace

pour le Canada dans l'immédiat. Il définit trois types d'ensembles de données : canadiens, étrangers et accessibles au public. Au sens de la *Loi sur le SCRS*, un ensemble de données canadien comporte principalement des informations liées à des Canadiens ou à d'autres individus se trouvant au Canada, notamment les citoyens canadiens, les résidents permanents ou les personnes morales constituées ou prorogées sous le régime d'une loi fédérale ou provinciale.

Les ensembles de données canadiens et étrangers doivent être séparés des fonds de renseignements opérationnels et ne peuvent être interrogés que par des employés désignés conformément aux dispositions de la *Loi sur le SCRS*. La Loi énonce aussi des obligations en matière de tenue de dossiers et de vérifications et prévoit un examen rigoureux par le nouvel Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR).

OFFICE DE SURVEILLANCE DES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET DE RENSEIGNEMENT (OSSNR)

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS) est devenu l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) et a été investi de plus vastes responsabilités. Maintenant, en plus d'examiner les activités du SCRS, l'OSSNR doit examiner les activités du Centre de la sécurité des télécommunications (CST) et peut examiner l'exercice par les ministères de leurs activités liées à la sécurité nationale ou au renseignement. L'OSSNR a aussi le mandat de faire enquête sur diverses plaintes liées à la sécurité nationale, dont celles qui sont déposées conformément à la *Loi sur le SCRS*, à la *Loi sur la GRC*, à la *Loi sur la citoyenneté* et à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Au fil des ans, le CSARS et le SCRS ont établi une relation ouverte d'échange d'informations à l'appui des enquêtes du CSARS. Le SCRS entretiendra la même relation transparente avec l'OSSNR. Il fait preuve de diligence afin que l'OSSNR ait accès rapidement aux documents dont il a besoin pour mener ses examens.

LOI VISANT À ÉVITER LA COMPLICITÉ DANS LES CAS DE MAUVAIS TRAITEMENTS INFLIGÉS PAR DES ENTITÉS ÉTRANGÈRES

En matière de droits de la personne, le SCRS prend très au sérieux la réputation des services étrangers avec lesquels il collabore et s'oppose avec la plus grande fermeté à ce qu'un organisme étranger inflige de mauvais traitements à quiconque. Il s'est doté de politiques, de procédures et d'un processus décisionnel rigoureux afin de s'assurer que les informations communiquées à des partenaires étrangers ne contribuent pas à l'infliction de mauvais traitements par une entité étrangère. Le SCRS se conforme aux instructions du ministre à cet égard depuis plus de dix ans.

La *Loi sur la sécurité nationale* a aussi édicté la *Loi visant à éviter la complicité dans les cas de mauvais traitements infligés par des entités étrangères*. Cette nouvelle loi exige que des instructions concernant la communication ou la demande de renseignements, à une entité étrangère, susceptibles d'entraîner un risque sérieux que de mauvais traitements soient infligés à un individu ou l'utilisation de renseignements vraisemblablement obtenus par suite de mauvais traitements infligés à un individu par une entité étrangère soient données au ministre de la Défense nationale, à Affaires mondiales Canada, à la Gendarmerie royale du Canada, au Centre de la sécurité des télécommunications, à l'Agence des services frontaliers du Canada et au SCRS. De plus, la *Loi* énonce la responsabilité du SCRS de faire rapport au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur la mise en œuvre de ces instructions.

À la suite de l'adoption de la *Loi*, un décret contenant ces instructions a été pris en septembre 2019. Le décret précise les responsabilités de longue date du SCRS en matière d'échange d'informations avec des entités étrangères. Il prévoit que, si la communication ou la demande de renseignements entraîne un risque sérieux que de mauvais traitements soient infligés à un individu et que le risque ne peut pas être atténué, le SCRS ne peut pas communiquer ou demander les renseignements en question. De plus, si le SCRS croit que des renseignements reçus ont été obtenus à la suite de mauvais traitements, il doit s'assurer que ces renseignements ne sont pas utilisés de façon à engendrer un risque sérieux de mauvais traitements additionnels, comme éléments de preuve ou de façon à priver une personne de ses droits ou libertés, à moins que cette utilisation soit nécessaire pour éviter des pertes de vies ou des lésions corporelles.

TRANSPARENCE

La légitimité, l'efficacité opérationnelle et la crédibilité institutionnelle du SCRS dépendent de la confiance des Canadiens dans les efforts qu'il déploie pour assurer la sécurité nationale. Même s'il doit continuer de protéger certaines informations sur ses activités et ses intérêts, pour ne pas compromettre la sécurité nationale ou l'exposer à des risques, le SCRS tient fermement à être plus transparent avec les Canadiens sur une partie de ses activités. Il profite de tribunes publiques, améliore ses communications publiques et est présent dans les médias sociaux afin de parler ouvertement de ses processus décisionnels et de ses activités liées à la sécurité nationale. En 2019, le SCRS a créé une équipe de collaboration avec les intervenants chargée de trouver des occasions de nouer le dialogue avec les Canadiens afin de renforcer la confiance qu'ils lui accordent.

Le SCRS juge prioritaire de discuter avec les Canadiens du cadre juridique qui régit ses activités liées à la sécurité nationale et de l'importance qu'il accorde au respect de leur droit à la vie privée.

LIAISON-RECHERCHE ET COLLABORATION AVEC LES INTERVENANTS

Le programme de Liaison-recherche a pour objectif d'aider le SCRS et l'appareil canadien du renseignement en général à mieux comprendre les enjeux actuels, à développer une vision à long terme de diverses tendances, à remettre en question leurs hypothèses et préjugés culturels et à affiner leurs capacités de recherche et d'analyse. Son réseau au Canada et à l'échelle internationale lui permet de trouver et de mobiliser rapidement d'éminents spécialistes de divers sujets, ce qui en fait une ressource précieuse pour le SCRS et pour ses partenaires au gouvernement du Canada qui doivent souvent réagir d'urgence à des « surprises » dans le contexte géopolitique. Le programme a évolué récemment et s'occupe maintenant plus activement de conseiller les établissements d'enseignement supérieur canadiens sur la façon de protéger leurs étudiants, leurs travaux de recherche et leur intégrité contre des adversaires qui cherchent à miner l'ouverture et l'esprit de collaboration qui règnent dans le milieu de l'enseignement supérieur au Canada.

Fort du succès de la Liaison-recherche, en 2019, le SCRS a lancé un programme complémentaire de Collaboration avec les intervenants. Le contexte de la menace actuel oblige le SCRS à étendre son réseau d'intervenants à divers secteurs non traditionnels (industrie canadienne, société civile, autorités provinciales et municipales et autres organisations). Il est plus essentiel que jamais de dialoguer de façon ouverte et transparente avec ces intervenants pour les sensibiliser aux menaces et pour renforcer la coopération en vue d'aider à atténuer les risques de perte de propriété intellectuelle et de technologies sensibles, et de faire en sorte qu'ils considèrent le SCRS comme un partenaire dans la protection de la force du tissu social et de la prospérité économique du Canada.

Dans ce domaine, le SCRS entretient une relation importante avec le Groupe consultatif sur la transparence en matière de sécurité nationale (GCTSN). Ce groupe consultatif créé en 2019 conseille le gouvernement du Canada sur la mise en œuvre de l'engagement à accroître la transparence au sein des ministères et organismes fédéraux responsables de la sécurité nationale et du renseignement. Le GCTSN s'est donné comme objectif d'insuffler de la transparence dans les politiques, les programmes, les pratiques exemplaires et les activités liés à la sécurité nationale du Canada de façon à accroître la responsabilisation démocratique. Il cherche aussi à mieux sensibiliser les Canadiens aux enjeux liés à la sécurité nationale, à les mobiliser davantage et à leur donner accès aux informations connexes. Enfin, il vise à promouvoir la transparence, ce qui est conforme à l'objectif que le SCRS s'est lui-même fixé il y a longtemps envers les Canadiens.

Le SCRS participe également à l'important dialogue entamé à la Table ronde transculturelle sur la sécurité et a l'intention d'entretenir cette relation privilégiée afin de connaître les points de vue des participants sur les phénomènes qui ont une incidence sur la sécurité nationale et la société diversifiée et pluraliste du Canada.

COOPÉRATION AVEC DES ORGANISMES CANADIENS ET ÉTRANGERS

*LE SCRS A CONCLU
DES ENTENTES AVEC
PLUS DE 300 SERVICES
ÉTRANGERS DANS
QUELQUE 150 PAYS ET
TERRITOIRES.*

Le SCRS a conclu des ententes d'échange d'informations qui lui permettent d'avoir accès à des informations à jour sur des menaces éventuelles pour la sécurité du Canada. Grâce à ces relations, il peut faire avancer ses propres enquêtes sur les menaces qui pèsent sur la sécurité du Canada et mieux comprendre l'ampleur et la nature des menaces. Aucune frontière municipale, provinciale ou nationale ne limite la menace terroriste qui pèse sur le Canada et ses partenaires. Les voyages à l'étranger sont en voie de devenir l'un des éléments centraux de l'extrémisme violent à l'échelle internationale, et la coopération du SCRS avec ses partenaires canadiens et étrangers est cruciale pour contrer cette menace.

Le SCRS a conclu des ententes avec plus de 300 services étrangers dans quelque 150 pays et territoires. Toutes ces ententes ont été autorisées par le ministre de la Sécurité publique et ont reçu l'aval du ministre des Affaires étrangères, conformément à l'alinéa 17(1)b) de la *Loi sur le SCRS*. Le processus de conclusion d'ententes avec des services étrangers est rigoureux et tient compte de divers éléments, dont les exigences en matière de sécurité du Canada, le respect des droits de la personne et la fiabilité du service étranger.

Le SCRS réévalue constamment toutes ses ententes avec des services étrangers, notamment le bilan en matière de respect des droits de la personne du pays et du service avec lequel il a conclu une entente. Afin que ses attentes soient claires sur le plan des droits de la personne, le SCRS assortit toutes les informations qu'il communique à ses partenaires étrangers de mises en garde. Au besoin, il demande aussi aux services étrangers des garanties de respect des droits de la personne et limite la portée de ses ententes s'il est très préoccupé par le risque de mauvais traitements.

De plus, le SCRS évalue et, dans la mesure du possible, tente d'atténuer les risques éventuels de mauvais traitements associés à la communication d'informations à des services étrangers. Si un risque substantiel de mauvais traitement ne peut être atténué, les informations ne sont pas communiquées. Le processus décisionnel à l'appui de la communication d'informations par le SCRS à des services étrangers est rigoureux. Il prévoit notamment la réunion au besoin d'un comité composé de cadres supérieurs, appelé Comité d'évaluation des échanges d'informations (CEEI), chargé de déterminer si la communication d'informations à un partenaire étranger comporte un risque substantiel de mauvais traitements et, dans l'affirmative, si ce risque peut être atténué.

Le SCRS entretient des relations solides et bien établies avec de nombreux partenaires canadiens dans tout le gouvernement du Canada ainsi qu'avec les services d'application de la loi provinciaux et locaux. Étant donné l'actuel contexte mondial de la menace, chaque partenaire doit utiliser son mandat et les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi pour protéger le Canada et les Canadiens contre les menaces au pays.

À COMPTER DE 2020: MODERNISER LES POUVOIRS DU SCRS

Si la *Loi de 2017 sur la sécurité nationale* est celle qui a modifié le plus en profondeur le SCRS depuis 1984, il reste du travail à faire pour veiller à ce que la capacité d'agir du Service reste en phase avec le monde qui l'entoure. Les attentes à l'égard du SCRS ne cessent de grandir alors que l'évolution de la menace et du contexte opérationnel, technologique et juridique pose constamment de nouveaux problèmes. Par exemple, l'évolution spectaculaire de la technologie a créé des failles que les adversaires du Canada peuvent exploiter, mais aussi un environnement riche en données qui offre énormément de possibilités de tirer parti d'outils modernes à l'appui d'enquêtes, tout en protégeant le droit à la vie privée des Canadiens. Le contexte de la sécurité nationale du Canada a lui aussi beaucoup changé. La distinction entre les menaces pour la sécurité nationale et les menaces pour les intérêts nationaux du Canada – son économie, ses activités de recherche et de développement – se brouille peu à peu face aux activités d'espionnage d'acteurs étatiques qui cherchent à s'attaquer aux institutions canadiennes. Pour intervenir efficacement dans ce contexte, le SCRS doit de plus en plus nouer des liens avec divers intervenants, notamment dans le secteur privé et le milieu universitaire.

Par ailleurs, le dialogue que le SCRS entretient avec la Cour fédérale définit ses réalités opérationnelles et juridiques. Les décisions déterminantes de la Cour fédérale peuvent avoir des répercussions importantes sur les pouvoirs du SCRS et leurs limites, parce qu'elles font ressortir l'incompatibilité de certaines technologies utilisées pour mener des enquêtes modernes avec une loi rédigée il y a plus de 35 ans.

À l'avenir, il sera important de tenir compte des attentes des Canadiens qui veulent un service de renseignement moderne et responsable. Il faudra veiller à ce que le SCRS dispose des pouvoirs nécessaires pour fournir rapidement des conseils utiles, conformément à ce que le gouvernement et les Canadiens attendent de leur service de renseignement, notamment en matière de responsabilisation et de transparence.

Le SCRS travaille donc à s'assurer que ses pouvoirs conviennent, et continueront de convenir, à ce contexte dynamique. Il ne pourra toutefois pas y arriver seul. Pour avoir la souplesse et la prévoyance nécessaires pour s'adapter à l'évolution des menaces, des technologies et de la société, il collabore étroitement avec ses partenaires au gouvernement du Canada, à l'intérieur du portefeuille de la Sécurité publique et au ministère de la Justice, en plus d'apprendre des expériences de services alliés, parce que le Canada n'est pas le seul à se heurter à ces difficultés. Le travail transversal effectué par les organismes de surveillance de l'extérieur constitue également une part importante de ce travail, parce qu'il permet au SCRS, et à ses proches partenaires, de savoir dans quels secteurs ses pouvoirs pourraient désormais être insuffisants dans un monde de plus en plus interconnecté.